

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 131-175-1911 promulguant la loi du 8 avril 1911 modifiant l'article 1953 du Code Civil.

n° 131-175-1911

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
20 mai 1911

Numéro JO
n° 175 du 01/06/1911

Date du numéro
1 juin 1911

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances. Officier de Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la loi du 8 avril 1911 modifiant l'article 1953 du Code Civil;

TEXTE INTÉGRAL

Article premier — Est promulguée à la Côte Française des Somalis, pour y être appliquée suivant sa forme et teneur, la loi du 8 avril 1911 modifiant l'article 1953 du Code Civil. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré. communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

P. PASCAL. Par le Gouverneur : **Secrétaire Général, CASTAING,**